

**Small files: Cambodia
1958-1961, Cyprus
1957-1960: Small files:
Cambodia 19...**

HS L 179:179



National Library
of Sweden

MISSION PERMANENTE DU CAMBODGE
AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES



SS/rt
No. 1595

New-York, le 4 Novembre 1960

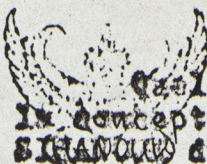
Excellence,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint, pour votre information personnelle et suite à votre demande verbale, quelques précisions sur la conception de Son Altesse Royale le Prince Norodom Sihanouk du Cambodge sur la neutralisation du Cambodge et du Laos.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

Son Sam
Président de la Délégation
du Cambodge

Son Excellence
Monsieur Dag Hammarskjöld
Secrétaire Général auprès
des Nations Unies
New York 17, New York.



Précisions sur
Quelques considérations sur
la conception de S.A.R. le Prince NORODOM
SIHANOUK du Cambodge sur la neutralisation
du Cambodge et du Laos

I .- NEUTRALISATION DES DEUX PAYS :

Au point de vue militaire surtout :

- Pas de base militaire étrangère
- Renonciation formelle à participer à une alliance militaire quelconque.

II .- GARANTIE DES DEUX BLOCS :

- Désarmement des rebelles aux Gouvernements légaux des deux Royaumes.
- Cessation de tout soutien et de toute aide matérielle, financière ou militaire ... à ces rebelles, ainsi que de tout entraînement de ces rebelles.
- Seuls les deux Gouvernements légaux ont le droit d'avoir la radiodiffusion, de recevoir une aide militaire (sans condition) ou des armes d'une Puissance étrangère.

III .- CONTROLE :

- Contrôle du respect de toutes ces clauses et de la non-ingérence des Blocs... par une Commission de contrôle de l'ONU, composée uniquement de Pays non-alignés, vraiment neutres tels que la Suède, l'Inde et la Suisse, ou un Pays non-aligné de l'Amérique latine...

Cette Commission de contrôle de l'ONU a également pour attributions :

- Assurer la coexistence pacifique du Cambodge et du Laos (Etats-témoin) avec les pays voisins et avec les Blocs.
- Arbitrer les contestations, les litiges, les conflits éventuels concernant ou découlant de la neutralisation des deux Royaumes.



MISSION PERMANENTE DU CAMBODGE
AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

New York, le 15 Décembre 1960.

JK/jc
No. 1734.

Excellence,

Au terme des laborieuses négociations Khméro-Thaïes au succès desquelles le Cambodge a consacré les plus grands efforts en vue d'améliorer les relations avec la Thaïlande, je tiens à remplir le très agréable devoir de venir vous présenter, au nom du Gouvernement Royal du Cambodge et en mon nom personnel, l'expression de notre profonde gratitude pour l'admirable compréhension que vous avez montrée à l'égard de nos problèmes, ainsi que pour l'aide précieuse et si efficace, aussi bien matérielle que morale, que vous nous avez accordée.

Avec la générosité habituelle, la clarté de jugement et la largeur d'esprit qui caractérisent toutes vos actions, entreprises au nom de l'inlassable oeuvre de paix dans le monde, vous avez permis aux délégations Cambodgienne et Thaïe de trouver une perspective de solution qui, en ce qui concerne le Cambodge - j'en donne l'assurance à Votre Excellence - pourra servir de base et de point de départ à un patient et sincère travail d'amélioration des relations entre les deux pays voisins. Car, dans son désir de mener à bien l'oeuvre de développement national, le Cambodge veut sincèrement vivre en paix avec tous les pays, et particulièrement avec les pays voisins.

../..

Son Excellence
Monsieur Dag Hammarskjöld
Secrétaire Général
auprès de l'Organisation
des Nations Unies
New York 17, N.Y.



Je suis sûr que Son Altesse Royale le Prince Norodom Sihanouk à qui je donnerai tous les détails du déroulement des négociations Khméro-Thaïes dès mon retour au Cambodge, appréciera hautement l'aide si précieuse que Votre Excellence et votre représentant, Son Excellence Monsieur Hans ENGEN, nous avez accordée durant les pourparlers.

Veillez agréer, Excellence, avec l'expression renouvelée de ma gratitude, les assurances de ma très haute considération.

Son Sann
Président de la Délégation
Khmère

projet

AS.

Excellence,

Je m'empresse d'accuser réception de votre lettre en date du 15 décembre, par laquelle vous avez bien voulu m'exprimer la satisfaction du Gouvernement Royal du résultat favorable des récents pourparlers Khméro-Thais.

Je suis heureux de saisir cette occasion pour m'associer à la satisfaction ~~justifiée~~ justifiée du Gouvernement ^{Requet} en cette occasion. La compréhension et le bon sens manifestés au cours des négociations permettent d'espérer un heureux développement des relations amicales entre les deux pays voisins.

Avec mes hommages respectueux à Son Altesse Royale le Prince Sihanouk, je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Projet d'échange de lettres entre le Cambodge et la Thaïlande
au sujet de la presse

New York, le Novembre 1960

Excellence,

Dans le but d'harmoniser et de resserrer les relations amicales entre nos deux pays, et d'éviter toute friction pouvant résulter des activités nuisibles de la presse,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le Gouvernement Royal du Cambodge, au nom du principe de non-ingérence, est d'accord pour veiller, conformément aux coutumes internationales, et sous réserve de réciprocité, à ce que la Presse et la Radio du Cambodge s'abstiennent de se livrer aux attaques ou à des allusions malveillantes contre les Souverains régnants ou les Chefs de l'Etat, anciens ou en fonction de la Thaïlande.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir agréer l'assurance de ma très haute considération.

Son Sann
Président
de la Délégation Khmère

Son Excellence Monsieur Sukich Nimmahéinda
Président de la Délégation Thaïe
aux négociations Khméro-Thaïe
à New York.

Projet d'échange de lettres entre le Cambodge et la Thaïlande
au sujet de la répression des actes de piraterie

New York, le Novembre 1960

Excellence,

Dans le but d'assurer le maximum de sécurité
aux populations se trouvant dans la région frontalière des
deux pays,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le Gouver-
nement Royal du Cambodge est d'accord pour mettre en applica-
tion, sous condition de réciprocité, les mesures suivantes :

- 1) Les autorités frontalières de chacun des
deux pays mettront en oeuvre tous les mo-
yens dont elles disposent pour empêcher
que des malfaiteurs franchissent la
frontière et commettent des méfaits sur
le territoire de l'autre pays,
- 2) Au cas où un méfait aurait pu être commis
au préjudice des populations de l'un des
pays par des malfaiteurs provenant de
l'autre pays, les autorités de ce dernier
mettront tout en oeuvre pour rechercher
et faire punir les coupables, et communi-
quer aux autorités du pays victime le
résultat de leur action.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir
agréer l'assurance de ma très haute considération.

Son Sann
Président
de la Délégation Khmère

Son Excellence Monsieur Sukich Nimmanhéminda
Président de la Délégation Thaïe
aux négociations Khmère-Thaïe
à New York.

Projet d'échange de lettres entre le Cambodge et la Thaïlande
au sujet des criminels de droit commun, des rebelles et des
réfugiés politiques

New York, le Novembre 1960

Excellence,

Dans le but d'harmoniser et de resserrer les relations amicales entre nos deux pays afin d'éviter toute friction pouvant résulter des activités répréhensibles des criminels de droit commun, des rebelles et des réfugiés politiques,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le Gouvernement Royal du Cambodge, au nom des principes de respect de la souveraineté des Etats et de la non-ingérence, est d'accord pour s'engager à appliquer, sous condition de réciprocité, les mesures suivantes :

- 1) S'abstenir d'accorder appui et assistance aux éléments rebelles contre le Gouvernement Royal de Thaïlande au cas où de tels éléments viendraient à pénétrer en territoire cambodgien,
- 2) Accorder, dans l'attente de la conclusion d'un accord d'extradition, l'extradition au profit de la Thaïlande des criminels de droit commun qui auront fait l'objet de condamnation prononcée par la Justice thaïe,
- 3) Ne tolérer aucune activité politique de la part des réfugiés politiques thaïs se trouvant sur le territoire du Cambodge.

Je tiens à vous faire part de ce que le Gouvernement Royal du Cambodge considère les nommés A Siap et Sam Sary et leurs partisans comme des criminels de droit commun et non comme des réfugiés politiques. Ils ont fait l'objet de jugement de condamnation de la Justice cambodgienne pour des peines de droit commun.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir agréer l'assurance de ma très haute considération.

Son Sann

Son Excellence Monsieur
Sukick Nimmanhéminda